

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1224 Décisions concernant les Ministères

n° 1224

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 octobre 1963

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro
31 octobre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le guide de 2e classe Abdallah Hamed, de la 2e Compagnie à Tadjoura, est licencié pour cause de suppression d'emploi. L'intéressé qui totalise 7 ans 6 mois de services effectifs dans la Milice, peut prétendre à une indemnité de licenciement égale à seize mille deux cent quinze francs Djibouti (16.215 FD.) en exécution de l'article 22 de l'arrêté n° 1252 du 16 novembre 1961, soit 3 mois de solde nette.